



II. RELATIONS COLLECTIVES DU TRAVAIL

Managers : gérer les relations avec les représentants du personnel

NOUVEAU

Maîtriser le cadre juridique pour sécuriser au quotidien ses pratiques managériales dans les interactions avec les institutions représentatives du personnel (membres du CSE, délégué syndical, représentant de proximité, ...).

OBJECTIFS :

- 1/ Expliquer les rôles, missions et crédits heures des représentants du personnel.
- 2/ Identifier les marges de manœuvre du manager.
- 3/ Piloter les relations avec les représentants du personnel.

PUBLIC :

Manager ayant dans ses équipes des représentants du personnel ou qui sera amené à en avoir



Durée : 1 jour
(7 heures)



Tarif : Consulter notre calendrier

PREREQUIS :

Aucun prérequis.

PROGRAMME :

intra-entreprise

Introduction et tour de table (0,25h).**Présentation des différentes instances représentatives du personnel (2h) :**

- Connaître leurs rôles, et leur fonctionnement,
- Évènements pouvant affecter le mandat et remplacement en cours de mandat,
- Utilisation du crédit d'heures, liberté de déplacements, secret professionnel, obligation de discrétion,
- > Étude de cas : utilisation légale des heures délégations.

Attributions (1,75h) :

- Réclamations individuelles et collectives,
- Informations, consultations et modalités,
- Les missions particulières en matière d'hygiène et sécurité,
- La négociation,
- > Brainstorming : La commission santé, sécurité et conditions de travail et les autres commissions.

Pouvoir disciplinaire et IRP (2h) :

- Assistance par ou des représentants du personnel,
- Rôle dans l'élaboration du Règlement Intérieur et dans son application,
- Respecter le statut des partenaires sociaux : protection juridique et égalité de traitement,
- Délit d'entrave et autres sanctions.

La gestion de carrière d'un représentant du personnel (1h) :

- Adapter les objectifs de travail,
- La spécificité des entretiens de début et de fin de mandat,
- Valorisation des compétences acquises.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support pédagogique.

Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

CONTACT ET INSCRIPTIONS :

formation@sseti.fr • 03 87 74 33 65

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR